

Conseil municipal Floirac du 12 mars 2018

Débat d'orientation budgétaire 2018

Intervention Philippe Verbois - Faisons Mieux ensemble

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus,

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de ce budget par la commune.

Le dernier rapport de la Chambre Régionale des comptes qualifiait le rapport fourni à l'appui du débat d'orientation budgétaire 2015 de la commune de Floirac d'extrêmement succinct. Rappelons que ce document comportait 4 pages seulement, en y incluant la note sur la dette. Et encore, si l'on considérait la succession des rapports fournis au conseil municipal de Floirac celui de 2015 apparaissait comme le plus étoffé : le rapport de 2008 tenait sur une demi-page.

Donc l'évolution est positive.

Alors certes, vous ne faites pas dans la demi-mesure, puisque nous passons de d'une demi page à 153. Je ne peux que vous encourager à annexer au document principal l'exécution du projet de Ville et des projets de service qui représentent une centaine de pages

Par ailleurs, **les analyses et la prospective sont bien présentes.**

A force de réclamer pendant des années et des années ces éléments, nous les obtenons et c'est un bien pour la tenue de ces débats

Ce qui est beaucoup moins agréable, c'est que le législateur a conçu ce débat pour renforcer la démocratie participative.

Or nous constatons que le budget sera voté les premiers jours d'avril, soit dans trois semaines et que toutes les décisions sont déjà prises.

Une fois encore le vote du budget ne tiendra pas compte des observations formulées par les conseillers qu'ils appartiennent à votre groupe ou pas et il **restera une simple formalité administrative.** Tout cela est révélateur de votre exercice du pouvoir et de l'esprit clanique qui règne à Floirac dans la conduite des affaires de la commune.

Alors que constatons-nous, vous nous annoncez une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Je tiens à vous dire tout de suite que j'attends la communication des comptes administratifs de la commune, car j'entends ce refrain chaque année et au bout du compte, elles augmentent sans cesse. Je vous rappelle qu'elles ont de 2,3 millions d'euros entre 2011 et 2016

Ce qui est certain et que tout floiracais pourra constater encore cette année c'est le dynamisme de la fiscalité Vous vous apprêtez cette année encore à augmenter les impôts, puisque vous savez que les bases vont augmenter

Et vous allez laisser faire alors que le résultat que vous vous apprêtez à annoncer est de 2 M€

Finalement les impôts de floiracais ne servent qu'à éponger une situation que vous avez détérioré année après année.

Et vous augmentez les impôts alors que du terrain, remonte un mécontentement perceptible sur la qualité des services produits par la commune

Il est temps de changer de pratique et l'horizon se rapproche à grand pas : échéance 2020.